

FEMMES REFUGIEES

# Pour l'égalité des droits



Malgré une augmentation du personnel humanitaire féminin, peu de femmes accèdent à des postes clés. (photo: UNHCR)

**A l'occasion de la "Journée mondiale du Réfugié", le 20 juin, un texte du Haut Commissariat pour les réfugiés expose les problèmes spécifiques des femmes réfugiées et les difficultés pour les résoudre.**

Au Luxembourg, la "Journée mondiale du Réfugié" a été organisée par le HCR et le Collectif réfugiés luxembourgeois, dont le secrétariat est actuellement pris en charge par Amnesty International. Le thème choisi cette année a été "les femmes réfugiées".

C'était l'un des tragiques exodes de ces dernières décennies - des dizaines de milliers d'Angolais terrifiés, fuyant la guerre civile, traversant à pied des contrées hostiles en quête d'un lieu sûr. Pays potentiellement très riche mais saigné à blanc par le despote Mobutu Sese Seko, le Zaïre voisin a généreusement accueilli les réfugiés. Dans les années 80, tout "chef de famille valide, de sexe masculin", pouvait bénéficier d'une aide.

Christine Mougne, alors en poste sur le terrain, se rappelle avoir été sidérée. "Il n'y a donc aucune femme parmi les réfugiés?" avait-elle demandé à ses collègues. "Personne n'avait songé que 30 pour cent des réfugiés étaient des femmes." "Nous avons remué ciel et terre", raconte-t-elle. "Cela a pris du temps, mais finalement les femmes ont pu, elles aussi, bénéficier d'une assistance."

Le personnel humanitaire féminin a également été victime de cette même myopie: les hommes étaient nettement plus nombreux que les femmes.

## Traitement inéquitable

Dans tout exode de civils, les femmes et les enfants représentent environ 75 pour cent de la population réfugiée. Mais malgré ce chiffre éloquent, l'attitude qui prévaut ne devrait peut-être pas nous surprendre. Après tout, la Convention de Genève de 1951 a été élaborée par un panel exclusivement masculin et définit le réfugié comme un individu qui craint avec raison d'être

persécuté du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social particulier ou de ses opinions politiques. Ce n'est pas que les pères fondateurs aient délibérément omis de mentionner la persécution des femmes - ils n'y ont tout simplement pas pensé.

(...)

Il est indéniable que des avancées et des réussites ont été constatées. Le HCR [Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés] et d'autres organisations ont adopté de nombreuses politiques en faveur de la parité.

En 1984, le Parlement européen approuvait ce qui constituait alors une résolution sans précédent en demandant aux Etats membres de considérer les femmes victimes de contraintes religieuses ou sociales comme un "groupe social particulier" en matière de détermination du statut de réfugié. Certains pays ont élaboré leurs propres directives.

## Ce qui a été fait

Les statuts de la Cour pénale internationale, adoptés en 1998, lui donnent compétence pour juger de nombreux crimes et délits dont le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée et la grossesse imposée. L'an dernier, le Tribunal pénal de l'ONU pour l'ex-Yougoslavie a rendu sa première sentence, faisant du viol un crime contre l'humanité, à l'encontre de trois officiers serbes de Bosnie.

Cet activisme a favorisé l'afflux de fonds donnant naissance à des centaines de pro-

jets en faveur des femmes. Cela a permis d'améliorer la qualité des soins médicaux, la distribution de vivres et d'eau, de multiplier les cours d'alphabétisation et de formation, ainsi que les programmes destinés à combattre les violences sexuelles et les mutilations génitales. Des projets ont encouragé les femmes à créer leur petite entreprise et à participer aux comités des camps de réfugiés ou à des groupes politiques, économiques et sociaux, une fois de retour dans leur pays.

## Ce qui reste à faire

Pour relever le défi de la parité au sein même des organisations humanitaires, les femmes ont été recrutées en plus grand nombre, des postes spécialisés ont été créés, des programmes de sensibilisation ont été développés pour l'ensemble du personnel et certains budgets ont été rationalisés afin de se rapprocher d'une véritable égalité.

Mais il existe encore de profonds désaccords - souvent très tranchés entre hommes et femmes - notamment sur l'efficacité des changements effectués et le travail qui reste à accomplir.

(...)

"La communauté humanitaire oppose un déconcertant degré de résistance à toute démarche en faveur de l'égalité des sexes", écrivaient Deborah Clifton et Fiona Gell, spécialistes du sujet, dans un article intitulé "Sauver et protéger des vies grâce à l'émancipation des femmes".

Les femmes réfugiées peuvent en effet être des victimes à plus d'un titre. Sur le chemin de l'exil, elles perdent le soutien de leur gouvernement, de leur foyer et souvent de leur mari. Parfois illettrées, à peine sorties de l'enfance, elles deviennent du jour au lendemain chefs de famille, et doivent nourrir et protéger leurs proches. Même une fois en lieu sûr, elles sont souvent victimes d'agressions sexuelles ou de brutalités.

Mais l'une des approches les plus insidieuses et, à terme, les plus débilantes des actions en faveur des femmes, affirment des spécialistes de terrain, est de trop favoriser les programmes répondant à des priorités essentielles comme la nourriture et les abris.

## Dangers de l'aide d'urgence

Ces projets, certes nécessaires, ont un prix - ils cristallisent et véhiculent le stéréotype de la femme vulnérable - tandis qu'ils oblitèrent les projets dits de responsabilisation ou d'émancipation qui permettraient aux femmes d'acquiescer des compétences en matière d'éducation, d'économie ou de leadership.

"Au plus fort d'une crise, lorsqu'il faut parer à l'urgence

et répondre aux besoins vitaux de dizaines de milliers de personnes, nous sauverons plus de vies et nous serons sûrs que nos initiatives seront viables au-delà du stade de l'urgence si les programmes visant à aider les femmes sur le long terme sont mis en place dès le premier jour de la crise", explique Joyce Mends-Cole, coordinatrice principale du HCR chargée des femmes réfugiées.

(...) viennent s'ajouter les a priori culturels, tant parmi les réfugiés que parmi le personnel de terrain chargé de les aider.

Le HCR, par exemple, emploie des personnes du monde entier dont l'approche d'un problème sera plus ou moins influencée par l'éducation reçue, quelles que soient les directives. Ainsi, dans un pays du Moyen-Orient, un responsable sur le terrain a refusé d'appliquer un programme de scolarisation sous prétexte que les femmes instruites auraient du mal à trouver un mari, et d'ajouter: "Moi, je n'épouserai certainement pas ce genre de femme."

## Difficile tendresse des peuples

La distribution de protections périodiques peut aussi être un exercice délicat, notamment pour les employés masculins qui souvent ne veulent pas s'en mêler ou sont simplement maladroits. Dans une ville d'Afrique, un agent a donné des serviettes hygiéniques à des jeunes filles devant tous les élèves d'une classe mixte. Les adolescentes étaient mortifiées.

A la suite d'agressions sexuelles répétées contre des femmes somaliennes réfugiées au Kenya, l'agencement et l'éclairage des camps ont été améliorés et la sécurité renforcée.

De telles pratiques devraient être universelles, or comme le notait récemment Julie Mertus, chargée de cours à l'Institut américain pour la paix et professeur à l'American University de Washington D.C.: "Rien ne change vraiment." Ainsi, dans les camps mis en place dans le contexte de l'actuelle crise afghane, "les toilettes, les latrines et les puits sont encore construits sur des modèles qui ne tiennent pas compte des besoins des femmes. Ils sont mal éclairés et ne sont pas gardés."

(...)

Les problèmes existent au-delà de la vie dans les camps, là où ces femmes essaient d'obtenir le droit d'asile ou de reconstruire leur vie si elles retournent dans leur pays.

Les femmes sont souvent réticentes à parler des violences sexuelles qu'elles ont subies, même si cela peut faciliter l'obtention de l'asile. Des enquêteurs et des juges de sexe masculin reconnaissent fréquemment leur ignorance des problèmes spécifiques aux femmes.

Des épouses ne sont pas autorisées à raconter ce qui leur est arrivé. Un grand flou règne encore quant à l'attitude à adopter face aux victimes de violences conjugales -

la première cause de lésions corporelles chez les femmes dans le monde entier.

Quand elles rentrent dans leur pays, les femmes sont censées se conformer de nouveau aux normes de leur culture, indépendamment de l'expérience acquise durant leur exil.

(...)

## Des paroles aux actes

Comment aller de l'avant?

Deux approches ont été testées: la création de programmes spéciaux pour lutter contre la discrimination et l'inégalité ou l'intégration d'initiatives en faveur des femmes à l'ensemble de la structure opérationnelle d'une organisation. Aucune d'elles n'a vraiment abouti.

La situation est devenue inextricable. Les programmes spéciaux sont souvent laissés aux seuls spécialistes qui les gèrent et sont ignorés par les autres membres de l'organisation. Et les fondre dans des programmes généraux équivaldrait à les asphyxier.

Par ailleurs, la décision de recruter plus de femmes dans les organisations humanitaires n'a pas donné de résultats concluants. Ces dernières années le HCR a mis l'accent sur le recrutement féminin, mais si plus de femmes occupent plus de postes à bas échelon, 80 pour cent des postes stratégiques dans les agences de l'ONU sont encore détenus par des hommes.

(...)

A l'issue d'un récent voyage en Afrique occidentale, le Haut Commissaire Ruud Lubbers déclarait: "J'ai promis aux femmes réfugiées que nous allions les aider davantage." Ce qu'il a fait en prenant cinq engagements, à savoir: une participation féminine à 50 pour cent dans toutes les instances décisionnelles et administratives concernant les réfugiés en ville comme en milieu rural; l'enregistrement individuel de tous les réfugiés d'âge adulte, hommes et femmes; l'élaboration de stratégies pour lutter contre les violences sexuelles; la participation directe et régulière des femmes aux distributions des secours et des articles d'hygiène.

En 1995, Wairimu Karago, alors directrice adjointe du département de la protection internationale au HCR, disait dans une interview: "Nous avons tout ce qu'il faut. Une excellente politique à l'égard des femmes, des textes formidables. Mais cela ne vaut que dans la mesure où c'est appliqué."

Ce constat reste vrai aujourd'hui.

**Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés**